



صندوق محمد السادس للإستثمار  
**FONDS MOHAMMED VI**  
POUR L'INVESTISSEMENT

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**8 MAI 2023**

**LE FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT  
LANCE UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE  
SELECTIONNER DES SOCIETES DE GESTION POUR LA CREATION  
ET LA GESTION DE FONDS SECTORIELS OU THEMATIQUES  
D'INVESTISSEMENT**

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement lance un premier appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de sociétés de gestion appelées à créer et gérer des fonds sectoriels ou thématiques et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 76-20 portant création du Fonds.

Ces fonds sectoriels ou thématiques sont destinés à offrir aux entreprises marocaines des solutions de financement pour renforcer leurs capitaux propres et rehausser leurs capacités à investir, créer des emplois durables et se développer sur de nouveaux marchés géographiques. Ces fonds seront financés par le Fonds Mohammed VI et à travers la mobilisation de financements nationaux et internationaux, publics et privés. Ils porteront notamment sur les domaines de l'industrie, de l'innovation et des activités à fort potentiel de croissance, de la promotion des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture et du tourisme.

Les sociétés de gestion de ces fonds seront sélectionnées sur la base de plusieurs critères dont notamment la qualité de leurs équipes, la robustesse des performances réalisées dans la gestion de fonds similaires et leur capacité à mobiliser des fonds auprès d'investisseurs locaux ou étrangers. Elles seront appelées à adopter les meilleurs standards de l'investissement responsable, notamment en matière environnementale et sociale et à contribuer à l'amélioration des règles de bonne gouvernance au sein des entreprises investies et à la mise en place d'une gestion transparente, rigoureuse et performante.

Pour rappel, l'objectif du Fonds Mohammed VI est de catalyser l'investissement, vecteur essentiel de la relance économique. Ses interventions couvrent notamment la contribution au financement des projets d'investissement structurants, le renforcement des capitaux propres des entreprises et la mise en place de tout mécanisme de financement structuré destiné à leur apporter des solutions de financement, ainsi que l'appui aux activités de production. Doté d'un capital social initial de 15 milliards de dirhams, il compte mobiliser 30 milliards additionnels en vue de générer une enveloppe de 120 à 150 milliards d'investissements.

Les modalités de retrait du cahier des charges, régissant le processus de sélection des sociétés de gestion des fonds sectoriels ou thématiques, sont précisées sur le site web du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement :

**[www.fm6i.ma](http://www.fm6i.ma)**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature par les soumissionnaires en réponse au cahier des charges est fixée au 13 juillet 2023.